

Description

Le ou la pilote militaire sont des professionnels engagés par les Forces aériennes de l'armée pour piloter des jets (avions de combat ou de transport) ou des hélicoptères, en Suisse et parfois à l'étranger. Ils assurent des trajets pour remplir des missions de surveillance ou pour transporter des personnes ou du matériel. Avant, pendant et après les vols, ils effectuent des opérations de contrôle (conditions météo, plans de vol, carburant, réglage d'instruments, rédaction de rapports, etc.). Durant le vol, ils sont en contact permanent avec le personnel au sol (militaire et/ou civil).

Leurs principales activités consistent à:

Pilote militaire de jet

- accomplir des missions de reconnaissance, de transport aérien ou de police de l'air (identifier et escorter des avions non reconnus par les radars), garantir le respect de la neutralité suisse dans l'espace aérien;
- assurer, en cas de conflit, la protection de l'espace aérien suisse et, le cas échéant, engager un combat armé;
- exécuter des démonstrations en public;
- s'entraîner quotidiennement aux mesures de défense aérienne en Suisse, se rendre parfois à l'étranger pour des entraînements particuliers (sur mer, en zone inhabitée, dans des conditions climatiques différentes);
- participer à l'instruction des nouveaux pilotes et des moniteurs et monitrices de vol;
- dispenser la formation continue aéronautique militaire;

Pilote militaire d'hélicoptère

- transporter des troupes militaires, du matériel ou des charges au profit de l'armée;
- décoller et atterrir sur tous types de terrains; tenir à jour les cartes de vol, y inscrire les obstacles (câbles, antennes);
- s'entraîner quotidiennement pour développer des automatismes dans les procédures de vol;
- assurer des missions de sauvetage de la population civile en cas de catastrophe naturelle;
- ravitailler les cabanes de haute montagne;
- collaborer à des recherches de personnes avec les gardes-frontière ou la Rega;
- effectuer le transport officiel de personnalités à l'étranger;
- mener des opérations de maintien de la paix dans des régions en crise, participer à des engagements humanitaires dans le monde entier;
- fonctionner comme moniteur ou monitrice de vol et former les nouveaux pilotes;

Pilote d'usine ou d'essai

- participer au choix de nouveaux équipements, tester des modèles d'avions, procéder à des essais de matériel aéronautique (aussi à l'étranger) ou d'armes utilisées par les Forces aériennes, avant leur remise à la troupe.

Environnement de travail

Les pilotes militaires sont engagés dans les Forces aériennes de l'armée, par contrat, à l'issue de leur formation. Ils sont incorporés, selon les besoins du service, dans des escadrilles réparties sur différentes bases aériennes en Suisse. Appelés à se déplacer fréquemment, ils peuvent être absents de leur domicile durant plusieurs semaines. Les pilotes militaires exercent leurs activités en uniforme, selon des horaires irréguliers et dans des conditions météorologiques variables.

Formation

La formation de pilote militaire s'acquiert au sein des Forces aériennes et dans une école d'aviation civile.

Lieux

- Ecole de pilotes des Forces aériennes, différentes bases aériennes;
- Ecole d'aviation civile (liste sur <http://www.bazl.admin.ch>).

Durée

- 3,5 ans: 6 mois d'instruction militaire de base, 1 an dans une école de l'aviation civile puis 2 ans d'instruction spécialisée sur aéronef militaire (jet ou hélicoptère).

Conditions d'admission

(engagement comme candidat-e pilote auprès des Forces aériennes)

- programme SPHAIR www.sphair.ch réussi avec recommandation pour pilote militaire, ou licence de pilote privé;
- nationalité suisse;
- CFC et maturité professionnelle, ou maturité gymnasiale;
- bonnes connaissances d'anglais et d'allemand;
- taille comprise entre 160 et 195 cm;
- bonne acuité visuelle (faibles corrections tolérées);
- école d'officiers terminée;
- casier judiciaire et registre des poursuites vierges;
- examen d'admission (tests psychotechniques, examen médical, sélection sur simulateur, évaluation en vol);
- 25 ans maximum au moment de l'engagement.

Titres obtenus

- licence de pilote de ligne (ATPL);
- brevet de pilote militaire (jet ou hélicoptère).

Contenu

Instruction aéronautique militaire de base

- PC-7 formation générale permettant le choix de spécialisation jet ou hélicoptère;

Ecole d'aviation civile

- vol aux instruments sur simulateur SAT, vol aux instruments sur monomoteurs et bimoteurs en Suisse et à l'étranger, vol à plusieurs pilotes sur simulateur, répartition des tâches capitaine-copilote;

Instruction aéronautique militaire spécialisée

- jet (PC-7, PC-21, F/A-18): vol aux instruments, vol en formation, vols de navigation, par mauvais temps, à basse altitude, voltige aérienne, manœuvres de combat aérien à grande vitesse, simulation de combats armés, police aérienne et vol à l'étranger;
- hélicoptère (EC-635): vol aux instruments, vol en formation, vols de nuit, en montagne, à basse altitude, transports aériens, transports de charges, sauvetage avec treuil, lutte contre le feu.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Perception correcte des couleurs
- Bonne représentation spatiale
- Sens de l'orientation
- Capacité de concentration
- Résistance nerveuse
- Sens technique
- Aptitude à travailler en équipe
- Facilité pour les langues

Perspectives professionnelles

Dès l'obtention de leur brevet, les pilotes militaires sont incorporés dans les escadrilles d'aviation. Selon la planification de leur carrière individuelle, ils peuvent ou non entreprendre des études académiques dès ce moment-là, non seulement en fonction de leurs aptitudes et aspirations, mais aussi en fonction des besoins des Forces aériennes. La période minimale de service dans les Forces aériennes de l'armée est de quatre ans. Ceux et celles qui rompent leur contrat avant la fin de ces quatre années sont tenus de rembourser une partie des frais de formation.

L'évolution professionnelle du ou de la pilote militaire consiste essentiellement à passer sur des appareils plus puissants ou plus performants.

Les pilotes militaires peuvent toutefois aussi devenir chef-fe de flotte d'un hélicoptère ou d'un jet, moniteur-trice de vol, pilote de démonstration dans la Patrouille suisse ou le PC-7 Team, commandant-e d'escadrille, responsable d'école de pilote.

Après une période de plusieurs années comme pilote militaire professionnel, un transfert dans l'aviation civile est possible, en tant que pilote ou dans une autre activité professionnelle.

Les pilotes militaires peuvent également assumer des fonctions à responsabilité au sein des états-majors de l'armée ou des Forces aériennes.

Perfectionnement

Le perfectionnement des pilotes militaires fait partie intégrante de leur engagement professionnel.

Durant leur carrière, ils sont amenés à renouveler leurs licences de vol et à développer des compétences de moniteur-trice de vol sur avions ou hélicoptères.

Professions voisines

- Instructeur de vol à moteur/Instructrice de vol à moteur
- Pilote d'hélicoptère/Pilote d'hélicoptère
- Pilote ES/Pilote ES

Adresses

Ecole de pilotes des Forces aériennes
Base aerea Locarno
6595 Riazzino
Tél.: 058 481 24 24
<http://www.airforcepilot.ch>

Forces aériennes suisses
Bolligenstrasse 56
3003 Berne
<http://www.forcesaeriennes.ch>

Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)
Section Ecoles d'aviation et aviation légère
Case postale
3003 Berne
Tél.: 058 466 70 07
<http://www.bazl.admin.ch>

SPHAIR
c/o Aéro-club de Suisse
Lidostrasse 5
6006 Lucerne
Tél.: 041 375 01 06
<http://www.sphaire.ch>